

**GRILLE D'EVALUATION DES RISQUES**

<b>Activité du rassemblement</b>		<b>Indicateur P<sub>2</sub></b>
- <b>Public assis</b> : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, rendez-vous sportif...		0,25
- <b>Public debout</b> : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole...		0,30
- <b>Public debout</b> : spectacle avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'événement...		0,35
- <b>Public debout</b> : spectacle avec public dynamique, danse, feria, fête votive, carnaval, spectacle de rue, grande parade, rendez-vous sportif sans protection du public par rapport à l'événement ...		0,40
- <b>Evénement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public</b> : hébergement sur site ou à proximité.		0,40
<b>Caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité du site</b>		<b>Indicateur E<sub>1</sub></b>
- Structures permanentes : Bâtiment, salle « en dur »,... - Voies publiques, rues,... avec accès dégagés - Conditions d'accès aisés		0,25
- Structures non permanentes : gradins, tribunes, chapiteaux,.... - Espaces naturels : surface ≤ 2 hectares - Brancardage : 150 m < longueur ≤ 300 m - Terrain en pente sur plus de 100 mètres		0,30
- Espaces naturels : 2 ha < surface ≤ 5 ha - Brancardage : 300 m < longueur ≤ 600 m - Terrain en pente sur plus de 150 mètres - Autres conditions d'accès difficiles		0,35
- Espaces naturels : surface > 5 hectares - Brancardage : longueur > 600 mètres - Terrain en pente sur plus de 300 mètres - Autres conditions d'accès difficiles : Talus, escaliers, voies d'accès non carrossables,.... - Progression des secours rendue difficile par la présence du public		0,40
<b>Délai d'intervention des secours publics</b>		<b>Indicateur E<sub>2</sub></b>
≤ 10 minutes		0,25
> 10 minutes et ≤ 20 minutes		0,30
> 20 minutes et ≤ 30 minutes		0,35
> 30 minutes		0,40

**GRILLE D'ÉVALUATION DES RISQUES**

	Niveau de risque			
	Faible	Modéré	Moyen	Élevé
Indicateur $P_2$	0,25	0,30	0,35	0,40
Indicateur $E_1$				
Indicateur $E_2$				

RIS	Type de DPS
$RIS \leq 0,25$	A la diligence de l'autorité de police compétence
$0,25 < RIS \leq 1,125$	Point d'alerte et de premiers secours
$1,125 < RIS \leq 12$	DPS de petite envergure
$12 < RIS \leq 36$	DPS de moyenne envergure
$36 < RIS$	DPS de grande envergure

**Indice total de risque :  $i = P_2 + E_1 + E_2 = \dots + \dots + \dots = \dots$**

**Effectif prévisible déclaré du public :  $P_1 = \dots$  Si  $P_1 \leq 100\ 000$  personnes, alors  $P = P_1$**

**Si  $P_1 > 100\ 000$  personnes, alors  $P = 100\ 000 +$**

$$\left[ \frac{P_1 - 100\ 000}{2} \right]$$

**Ratio d'intervenants secouristes :  $RIS = i \times \frac{P}{1000} = \dots$**

**RIS = ..... Effectif pair d'intervenants secouristes = ..... Type de DPS : .....**

Nom et visa  
de l'organisateur

Nom et visa  
de l'autorité d'emploi de l'association

PS : A annexer à la convention.